

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023**

SÉANCE OUVERTE A 20h35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE, Mme Isabelle WHELAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Serge CHARTIER.

ABSENT EXCUSÉ : M Émeric BOSSIS

M Émeric BOSSIS donne procuration à Mme Catherine LIGNÉE.

En préambule, le maire évoque :

- Le décès du sergent Nicolas MAZIER originaire de DOLE. Commando parachutiste de l'air n°10, il a été tué le 28 août 2023 en Irak alors que son unité appuyait une unité irakienne en opération anti-terroriste.
- Les victimes du tremblement de terre au Maroc. Compte de notre Histoire avec ce pays et de la présence en France d'une communauté d'origine marocaine nombreuse, il convient de manifester notre compassion et notre soutien au Maroc.

Le maire invite alors le conseil municipal à observer une minute de silence.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023.

2. RECENSEMENT

Sous la direction de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la commune devra effectuer le recensement de sa population entre le 18 janvier et le 17 février 2024.

Le maire propose les désignations et dispositions suivantes :

- Coordonnateur : Mme Isabelle BRENIAUX
- Agent recenseur : M Jean-François BOOS

Un contrat sera établi pour la fonction d'agent recenseur comportant une rémunération sur la base d'un forfait de 30h payées sur la base du SMIC horaire.

Après débat, le conseil municipal valide à l'unanimité (7 voix) les propositions ci-dessus et désigne aux fonctions de :

- Coordonnateur : Mme Isabelle BRENIAUX
- Agent recenseur : M Jean-François BOOS.

3. CHEMIN DE L'ÉTANG

Le maire rappelle que la réfection de ce chemin a fait l'objet de points à l'ordre du jour du conseil municipal depuis 2020. Il s'agissait alors de refaire ce chemin depuis la D 251 jusqu'à la décharge et de créer une place de retournement au niveau de l'entrée de la décharge afin de permettre l'accès aisé à l'agriculteur du village et aux bucherons.

A présent, et compte tenu de la fin du Plan de Relance, la réfection de ce chemin est à nouveau à l'ordre du jour. Le maire présente 3 devis qui répondent à l'expression de besoins suivante et dont le but est d'atténuer les coûts :

- réfection du chemin depuis la D 251 jusqu'à la fin de la partie bâtie du village (parcelles GREFFIER et BARDEY),
- suppression de la place de retournement car le besoin n'est plus avéré,
- réfection de la portion de chemin entre la D 251 et le terrain de boules.

Société	:	Prix HT
Eurovia	:	25 773,47
SJE	:	24 938,00
Eiffage	:	29 627,00

Le maire précise que la Préfecture a accordé une subvention DETR à hauteur de 20 % et que seule, la société Eurovia, pourrait effectuer les travaux en mars 2024 sans augmentation de devis.

Le débat fait apparaître l'intérêt des devis de SJE et Eurovia et de leur valeurs techniques similaires. Cela étant, les contraintes budgétaires et de trésorerie militent pour une réalisation des travaux en mars 2024.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le devis de la société Eurovia pour un montant de 25 7733,47 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires. Les travaux seront à effectuer en mars 2024.

4. CHAUDIÈRE DE L'APPARTEMENT DU BÂTIMENT MAIRIE

L'appartement du 1^{er} étage du bâtiment mairie est équipé d'une chaudière gaz destinée au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire (ECS). Elle a été installée dans les années 1990 par l'entreprise JACQUES. Cette chaudière fait l'objet de pannes fréquentes depuis 2 ans.

Le maire propose son remplacement et présente 2 devis :

Société	:	Prix HT
Eurl JACQUES	:	5 381,00
CSTI	:	6 182,33

Le maire propose également une demande de subvention DETR à hauteur de 30%.

Après débat, le conseil municipal,

- ADOPTE à l'unanimité (7 voix) l'opération de remplacement de la chaudière de l'appartement situé au-dessus de la mairie et arrête les modalités de financement suivants :

Coût du projet

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Remplacement chaudière appartement Mairie	6 182,33 €
TOTAL Général	6 182,33 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat : DETR	Sollicité	1 854,70 €	30 %
Sous-total		1 854,70 €	
Autofinancement		4 327,63 €	70 %
Coût HT PRÉVISIONNEL		6 182,33 €	

Il autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

5. DÉCORATION DE NOËL

La décoration de Noël de la façade de la mairie et de la fontaine date de 2014. Plusieurs luminaires ne fonctionnent plus.

Le maire présente le devis et des infographies de la société BLACHERE. La commune d'ANDELOT EN MONTAGNE a fait appel à cette société et a fait part de sa satisfaction.

Le montant du devis est de 1 631,03 € HT

Le maire propose également une demande de subvention DETR à hauteur de 30%.

Après débat, le conseil municipal,

- ADOPTE à l'unanimité (7 voix) l'opération de remplacement de décoration de Noël et arrête les modalités de financement suivants :

Coût du projet

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Remplacement décoration Noël commune	1 631,03 €
TOTAL Général	1 631,03 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat : DETR	Sollicité	489,31 €	30 %
Sous-total		489,31 €	
Autofinancement		1 141,72 €	70 %
Coût HT PRÉVISIONNEL		1 631,03 €	

Il autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

6. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Au cours de sa réunion du 4 juillet 2023, la CLECT a proposé de réajuster l'Attribution de compensation (AC) de l'ensemble des communes suite à la modification du prélèvement de la contribution au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et à la procédure de mise en place du PLUi. Ainsi, la CLECT propose :

- une contribution de 37,18 €/an/habitant pour le SDIS,
- la prise en compte par la CCCNJ des coûts de mise en place du PLUi.

Concernant notre commune, la contribution depuis 2016 au SDIS était de 31,75 €/an/habitant.

En 2022, la commune a réglé en la somme de 2 169 € au titre de sa contribution au SDIS ; elle devrait régler la somme de 2 570 € soit une augmentation de 401 € par rapport à l'année précédente.

Après débat, le conseil municipal approuve à la majorité (5 voix et 2 abstentions de Mme Isabelle WHELAN et de M Nicolas BOOS) les propositions de la CLECT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

7. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DU SYDOM

Le maire présente le RPQS 2022 du Syndicat de traitement des ordures ménagères du Jura (Sydom). Il comprend 4 Syndicats intercommunaux de collecte et traitement des ordures ménagères (Sictom) et 1 communauté de communes. Il couvre l'ensemble du département du Jura.

Son installation principale est constituée par le Centre départemental de traitement, le CDTOM, composé d'un centre de tri et d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à LONS LE SAUNIER.

La version papier du RPQS 2022 du SYDOM est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

8. AFFOUAGE 2023 - 2024

M Nicolas BOOS a pris contact avec le technicien forestier au sujet de l'affouage 2023 – 2024. Il y aura des possibilités limitées dans les parcelles forestières soumises mais quasiment pas dans les parcelles non soumises.

Des conseillers municipaux estiment qu'il y a lieu d'augmenter le prix du stère compte tenu des prix pratiqués dans les communes avoisinantes. Le prix de 7 € le stère fait consensus.

Par ailleurs, il conviendra de :

- faire appel à candidatures,
- réactualiser le règlement,

- organiser un tirage au sort a priori le samedi 28 octobre à 11h en mairie.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de valider le lancement de la campagne d'affouage 2023 – 2024 selon les dispositions supra et de fixer le prix du stère à 7 €.

9. NETTOYONS LA NATURE

Le maire propose la reconduction de l'opération « Nettoyons la Nature » afin de

- valoriser notre cadre de vie,
- conduire une action pédagogique auprès de nos jeunes.

Il s'agira de nettoyer les abords de votre voirie, le pourtour du Four des Canadiens et de désencombrer le garage de la commune. La date du samedi 14 octobre 2023 de 10 à 12h est proposée.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de valider le lancement de l'opération « Nettoyons la Nature » et retient la date du samedi 14 octobre 2023.

10. OPÉRATION BRIOCHES

Cette action au bénéfice de l'Association de Parents d'enfants inadaptés (Apei) consistera, comme depuis de nombreuses années, à vendre des brioches entre le 9 et 15 octobre 2023. Cette année, les brioches seront vendues au prix unitaire de 6 €.

Il est donc demandé à la population de réserver un bon accueil aux vendeurs qui seront munis d'une carte.

11. MANIFESTATIONS

Le conseil municipal valide l'organisation des manifestations suivantes :

- Samedi 11 novembre 2023 : cérémonie à 10h au Four des Canadiens suivi d'un moment convivial en mairie et cérémonie à 11h30 au Monument aux Morts de SAINT GERMAIN EN MONTAGNE.
- Samedi 9 décembre 2023 12h : repas des Anciens de la commune.
- Dimanche 21 janvier 2024 12h : Vœux communaux 2024.

12. DIVERS

121. Site Internet commune

M Nicolas BOOS présente l'avancement de la mise au point du site internet communal. Il souhaite pouvoir l'inaugurer samedi 11 novembre 2023.

122. Marche « Les Joyeux de la Fresse »

L'association « Les Joyeux de la Fresse » organise une marche nocturne samedi 30 septembre 2023 au départ de la salle des fêtes de Saint-Germain-en-Montagne, suivie d'une fondue pour celles et ceux qui le souhaitent. Réservation pour le repas avant le 22 septembre au 06 79 83 46 36. Les bénévoles pour la préparation et l'organisation sont les bienvenus et peuvent contacter M. Nicolas BOOS. L'accueil du public est prévu à partir de 19h30.

123. Frelons asiatiques

Il est signalé la présence de frelons asiatiques dans le village.

La mairie fera remonter l'information aux services départementaux.

124. Maltraitance d'animal

Il est signalé la possible maltraitance d'animal dans la commune.

La mairie enquêtera sur ce signalement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance
Serge CHARTIER

Le Maire
Jacques HUGON